



MAIRIE
Rue du village
78930 AUFFREVILLE-BRASSEUIL

Date de Convocation :
27 mai 2026

Date d'affichage :
09 juin 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Accusé de réception en préfecture
078-217800317-20260615-15-2026-DE
Date de télétransmission : 17/06/2026
Date de réception préfecture : 17/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le quinze juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni
à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence du
Maire, Madame Laetitia FAYOLLE.

Étaient présents : Pierre LACHARME, Marie ESPERN,
Demetrio PRATTICO, Elsa BAUGER, Armand TENDERO, Valérie
RIMBAULT, Fabrice TAURISSON, Nicolas GUYON, Nicole RIGAUD,
Valentina GALERNE, Julien SERAFFIN, Annick ANCELOT et Jean-Paul
DARIEL.

Absents excusés : Jean-Luc GUERARD
Secrétaire de séance : Demetrio PRATTICO

N°15/2026

LISTE DE PRÉSENTATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (C.C.I.D)

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article 1650-1 du code général des impôts qui prévoit l'institution, dans chaque commune, une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impôts directs locaux de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux. Sur présentation d'une liste de noms en double, les services fiscaux établiront la liste définitive.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par onze voix pour et trois abstentions (J-P Dariel, J. Serrafin et A. Ancelot),

A PROCÉDÉ à l'établissement de la liste de présentation à la constitution de la commission des impôts directs composée de 24 noms dans les conditions prévues à l'article 1650-1 :

COMMISSAIRES TITULAIRES

- TAURISSON Fabrice
- LE BOURSICAUD Bruno
- ESCLARMONDE Dominique
- LE POMMELET Valérie
- PRATTICO Pascal
- CHIRON Eric

COMMISSAIRES SUPPLÉANTS

- TCHERKES Charles
- PRATTICO Françoise
- MASQUELIER Fabrice
- RENAULT Martine
- RIMBAULT Valérie
- GALERNE Valentina

- DUFOUR Patrick
- GAZARD Magali
- GUYON Nicolas
- INDERGAND Franck
- ESPERN Marie
- TENDERO Armand

Ainsi fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme à l'original,
AUFFREVILLE-BRASSEUIL, le 16 juin 2026

Le Maire,
Laetitia FAYOLLE



Accusé de réception en préfecture
078-217800317-20260615-15-2026-DE
Date de télétransmission : 17/06/2026
Date de réception préfecture : 17/06/2026

- BAUGER Elsa
- GUERARD Jean-Luc
- PRATTICO Demetrio
- BELLALI Bruno
- JEAN Arnaud
- TORCHET Daniel

Certifié exécutoire Loi 82-213 du 02/03/1982 compte tenu :
- De la transmission en Préfecture le : 17 JUIN 2026
- De la publication le : 17 JUIN 2026
Le Maire,





MAIRIE
Rue du village
78930 AUFFREVILLE-BRASSEUIL

Accusé de réception en préfecture
078-217800317-20260615-16-2026-DE
Date de télétransmission : 17/06/2026
Date de réception préfecture : 17/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation :
27 mai 2026

Date d'affichage :
09 juin 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mil vingt-six,
Le quinze juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni
à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence du
Maire, Madame Laetitia FAYOLLE.

Étaient présents : Pierre LACHARME, Marie ESPERN,
Demetrio PRATTICO, Elsa BAUGER, Armand TENDERO, Valérie
RIMBAULT, Fabrice TAURISSON, Nicolas GUYON, Nicole RIGAUD,
Valentina GALERNE, Julien SERAFFIN, Annick ANCELOT et Jean-Paul
DARIEL.

Absents excusés : Jean-Luc GUERARD
Secrétaire de séance : Demetrio PRATTICO

16/2026 ADMISSION EN NON VALEUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Madame le Maire informe les conseillers que dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, ce-dernier propose l'admission en non-valeur de plusieurs créances irrécouvrables détenues par la commune pour des motifs de poursuites sans effet, d'un montant inférieur au seuil de poursuite (30 €), de combinaisons infructueuses d'actes et de demande de renseignement négative.

En général, si les titres sont présentés en non-valeur, c'est que les services du Trésor ont essayé par tous les moyens d'obtenir le recouvrement, en vain.

Parmi ces créances irrécouvrables, on distingue deux types :

- les admissions en non-valeur, créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes). Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.

- les créances éteintes. On constate l'extinction de ces créances, définitivement effacées, consécutivement à la liquidation judiciaire de fournisseurs ou de sociétés titulaires de marchés publics.

Le détail des motifs est précisé dans le tableau ci-dessous.

Exercice comptable 2014	C. AUCHAN	Avoir	Somme inférieure au seuil de poursuites	1,00 €
Exercice comptable 2014	GODILLOT Guillaume	Facture de cantine	Actes infructueux	27,30 €
Exercice comptable 2017	COUSIN Nathalie	Loyer	Somme inférieure au seuil de poursuites	0,44 €
			Total	28,74 €

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Vu les demandes d'admission en non-valeur transmises par le Comptable Public,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur, par l'assemblée délibérante, ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur pour un montant total de 28,74 € correspondant aux produits irrécouvrables dressées par le comptable public,
- **DIT** que ces créances seront inscrites au compte budgétaire 6541 (créances admises en non-valeur).

Ainsi fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme à l'original,
AUFFREVILLE-BRASSEUIL, le 16 juin 2026

Le Maire,
Laetitia FAYOLLE



Certifié exécutoire Loi 82-213 du 02/03/1982 compte tenu :
- De la transmission en Préfecture le : **17 JUIN 2026**
- De la publication le : **17 JUIN 2026**
Le Maire,





MAIRIE
Rue du village
78930 AUFFREVILLE-BRASSEUIL

Date de Convocation :
27 mai 2026

Date d'affichage :
09 juin 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Accusé de réception en préfecture
078-217800317-20260615-17-2026-DE
Date de télétransmission : 17/06/2026
Date de réception préfecture : 17/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le quinze juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni
à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence du
Maire, Madame Laetitia FAYOLLE.

Étaient présents : Pierre LACHARME, Marie ESPERN,
Demetrio PRATTICO, Elsa BAUGER, Armand TENDERO, Valérie
RIMBAULT, Fabrice TAURISSON, Nicolas GUYON, Nicole RIGAUD,
Valentina GALERNE, Julien SERAFFIN, Annick ANCELOT et Jean-Paul
DARIEL.

Absents excusés : Jean-Luc GUERARD
Secrétaire de séance : Demetrio PRATTICO

17/2026 DÉSIGNATION CORRESPONDANT DÉFENSE

Madame le Maire rappelle que suite aux élections municipales, il convient de désigner un correspondant défense.

Le correspondant défense est le relai local des questions de défense, de mémoire et de citoyenneté. Il contribue à entretenir le lien entre la Nation et les Armées, à transmettre la mémoire des conflits et à sensibiliser les jeunes aux valeurs républicaines.

Considérant la volonté du Ministère de la Défense de maintenir et renforcer le rôle du correspondant défense sur l'ensemble du territoire dans un contexte géopolitique international marqué par de nombreux conflits,

Madame le Maire propose de désigner Monsieur Fabrice TAURISSON correspondant défense pour la durée du mandat.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **DÉSIGNE** Fabrice TAURISSON correspondant défense de la commune.

Ainsi fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme à l'original,
AUFFREVILLE-BRASSEUIL, le 16 juin 2026

Le Maire,
Laetitia FAYOLLE



Certifié exécutoire Loi 82-213 du 02/03/1982 compte tenu :
- De la transmission en Préfecture le : **17 JUIN 2026**
- De la publication le : **17 JUIN 2026**
Le Maire,





MAIRIE
Rue du village
78930 AUFFREVILLE-BRASSEUIL

Accusé de réception en préfecture
078-217800317-20260615-18-2026-AI
Date de télétransmission : 17/06/2026
Date de réception préfecture : 17/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation :
27 mai 2026

Date d'affichage :
09 juin 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mil vingt-six,
Le quinze juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni
à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence du
Maire, Madame Laetitia FAYOLLE.

Étaient présents : Pierre LACHARME, Marie ESPERN,
Demetrio PRATTICO, Elsa BAUGER, Armand TENDERO, Valérie
RIMBAULT, Fabrice TAURISSON, Nicolas GUYON, Nicole RIGAUD,
Valentina GALERNE, Julien SERAFFIN, Annick ANCELOT et Jean-Paul
DARIEL.

Absents excusés : Jean-Luc GUERARD
Secrétaire de séance : Demetrio PRATTICO

18/2026 PLAN PLURIANNUEL INVESTISSEMENTS VOIRIE GPS&O 2026-2032

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la préparation de la programmation des investissements voirie de la communauté urbaine GPS&O pour la mandature 2026-2032, il a été demandé au conseil municipal d'établir par ordre de priorité les travaux de voirie et de transformation des espaces publics à réaliser sur la commune.

Après réflexion sur les enjeux du territoire en matière d'aménagement de voirie et de sécurité routière, quatre chantiers prioritaires sont identifiés.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer et de maintenir ou non les priorités identifiées.

1 ^{ère} priorité	Réfection des trottoirs RD983 et création de bordures de maintien des talus (du n°110 à l'entrée de la commune de Vert)
2 ^{ème} priorité	Aménagement de la rue des Plantes aux Moines par chicane avec alternat et création de places de stationnement entre les chicanes (conservation des trottoirs)
3 ^{ème} priorité	Création d'un trottoir au Soleil Levant
4 ^{ème} priorité	Réfection du chemin de la Vallée

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** les priorités de la commune d'Auffreville-Brasseuil telles qu'elles sont énoncées dans le tableau ci-dessus.
- **AUTORISE** les services de la communauté urbaine à réaliser les études préalables nécessaires auxdits travaux.

Ainsi fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme à l'original,
AUFFREVILLE-BRASSEUIL, le 16 juin 2026

Le Maire,
Laetitia FAYOLLE



Certifié exécutoire Loi 82-213 du 02/03/1982 compte tenu :
- De la transmission en Préfecture le : 17 JUIN 2026
De la publication le : 17 JUIN 2026





MAIRIE
Rue du village
78930 AUFFREVILLE-BRASSEUIL

Date de Convocation :
27 mai 2026

Date d'affichage :
09 juin 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Accusé de réception en préfecture
078-217800317-20260615-19-2026-DE
Date de télétransmission : 17/06/2026
Date de réception préfecture : 17/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le quinze juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni
à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence du
Maire, Madame Laetitia FAYOLLE.

Étaient présents : Pierre LACHARME, Marie ESPERN,
Demetrio PRATTICO, Elsa BAUGER, Armand TENDERO, Valérie
RIMBAULT, Fabrice TAURISSON, Nicolas GUYON, Nicole RIGAUD,
Valentina GALERNE, Julien SERAFFIN, Annick ANCELOT et Jean-Paul
DARIEL.

Absents excusés : Jean-Luc GUERARD
Secrétaire de séance : Demetrio PRATTICO

19/2026 MISE A DISPOSITION DE LA SALLE COMMUNALE CONFÉRENCE DE L'UNIVERSITÉ CAMILLE COROT

Madame le Maire rappelle que l'université Camille Corot est une association fondée en 1984 sous l'égide du District Urbain du Mantois dont la vocation est de promouvoir et de diffuser la culture sous toutes ses formes. Ouverte à tous, elle s'adresse à celles et ceux qui souhaitent approfondir leurs connaissances, nourrir leur curiosité et participer activement à la vie culturelle du territoire. Elle propose notamment des conférences d'histoire, d'art et de sciences animées par des intervenants qualifiés.

Aussi, pour reprendre le cycle des conférences initié lors du précédent mandat, l'association propose d'offrir aux habitants de la commune une conférence sur le thème de l'intelligence artificielle qui se déroulerait le vendredi 4 décembre 2026 à la salle communale.

Aussi, il appartient au conseil municipal d'accorder ou non la gratuité de la salle communale pour le déroulement de la conférence.

Vu l'article 2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de promouvoir la culture sur le territoire communal,

Considérant la gratuité d'accès offerte aux habitants de la commune pour ladite conférence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à treize voix pour et une abstention (A. Ancelot),

- **DÉCIDE** de mettre à disposition gratuitement à l'université Camille Corot la salle communale le vendredi 4 décembre 2026 pour la tenue d'une conférence.

Ainsi fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme à l'original,
AUFFREVILLE-BRASSEUIL, le 16 juin 2026

Le Maire,
Laetitia FAYOLLE



Certifié exécutoire Loi 82-213 du 02/03/1982 compte tenu :
- De la transmission en Préfecture le : 17 JUIN 2026
- De la publication le : 17 JUIN 2026
Le Maire.



